

Prix des carburants : Une situation insoutenable pour les Transporteurs Routiers. Les donneurs d'ordre doivent prendre la mesure de l'urgence.

Depuis le début de la crise au Moyen-Orient, les prix des carburants connaissent de fortes hausses et des fluctuations particulièrement importantes. Après plusieurs phases successives de progression et de repli, le prix du gazole atteint de nouveau des niveaux historiquement élevés. L'indice CNR gazole professionnel est passé de 187,66 en janvier 2026 à 265,80 en août 2026. Cette instabilité, conjuguée au maintien durable de prix très hauts, alourdit considérablement les coûts d'exploitation des entreprises de transport routier et fragilise dangereusement, depuis plusieurs mois, leur trésorerie et leur résultat.

Cette situation intervient alors même que les prix de transport demeurent à des niveaux historiquement bas et que la pression exercée par les donneurs d'ordre privés ou publics reste très forte. Le rapport de force dans les négociations commerciales demeure déséquilibré, au détriment des nombreuses TPE et PME qui composent le secteur.

Dans ce contexte, les donneurs d'ordre doivent prendre la mesure de l'urgence : les prix de transport doivent être revalorisés et le mécanisme légal d'indexation carburant doit être appliqué de manière juste, systématique et intégrale.

Depuis plusieurs années, l'OTRE dénonce des conditions d'application du dispositif d'indexation du carburant trop complexes et insuffisamment contraignantes. Celui-ci place encore trop souvent les transporteurs en position de faiblesse face à leurs donneurs d'ordre.

C'est précisément pour répondre à ces difficultés que le ministre chargé des Transports, **Philippe Tabarot**, a ouvert, le 9 juillet dernier, des travaux visant à simplifier et à renforcer ce mécanisme, mais également à lutter contre les prix abusivement bas.

À ce jour, ces travaux n'ont toujours pas abouti. Face à l'urgence économique, ils doivent désormais être conclus sans délai.

À cette pression économique s'ajoutent les retards dans le versement des aides annoncées par le Gouvernement aux entreprises concernées :

- Les versements correspondant au mois d'avril restent incomplets ;
- Les versements au titre du mois de mai viennent tout juste de débuter, mais ils demeurent à ce stade très marginaux ;
- Les modalités relatives aux mois de juin, juillet et août demeurent inconnues ;
- Dans le même temps, le transport routier est exclu de la quatrième vague d'aides sans justification préalable.



Alors que cinq mois d'aides auraient déjà dû être versés aux transporteurs, dans les faits **70 % des entreprises n'ont perçu qu'un seul mois de versement et 30 % n'ont encore reçu aucune aide.**

Cette situation, qui prive les entreprises de soutiens pourtant annoncés, relève directement de la responsabilité de l'État.

Face au maintien des prix du carburant à des niveaux extrêmement élevés, **l'OTRE demande :**

- Aux donneurs d'ordre de prendre pleinement conscience de la situation dramatique du transport routier et d'agir en conséquence à travers une révision immédiate à la hausse des prix de transport et la garantie d'une application loyale et intégrale de l'indexation carburant ;
- Au Gouvernement, de conclure dans les plus brefs délais les travaux ouverts le 9 juillet par le ministre chargé des Transports, afin de renforcer l'indexation carburant et la lutte contre les prix abusivement bas ;
- Le paiement immédiat et intégral des aides dues au titre des mois d'avril et de mai ;
- La reconduction à l'identique et le versement immédiat des aides promises pour les mois de juin, de juillet et d'août.
- Dans l'attente de l'aboutissement des travaux sur la simplification de l'indexation carburant, la réintégration du transport routier dans la quatrième vague d'aides.

Les entreprises de transport routier ne peuvent plus supporter seules l'explosion du coût du carburant. **Sans augmentation des prix de transport, sans application effective de l'indexation et sans versement immédiat des aides promises, leur survie économique et la pérennité du secteur est directement menacée.**